



14ème législature

Question N° : 31334	De M. Thierry Robert (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > administration	Tête d'analyse >rapports avec les administrés	Analyse > horaires. perspectives.
Question publiée au JO le : 09/07/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Robert attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les horaires d'ouverture et de fermeture des services de l'État qui accueillent le public. Ces administrations ont des horaires en journée qui ne sont pas alignés sur ceux de leurs administrés. Par exemple, les services accueillent le public vers 10h du matin, alors que la plupart des administrés sont déjà à leur travail et ne peuvent se libérer durant la matinée. En fin de journée, les services ferment généralement leur accueil au public entre 16 heures et 17 heures, ce qui ne correspond pas, là non plus, aux horaires des administrés qui terminent leur travail vers 19h. Ces contraintes d'horaires d'accueil du public par les services de l'État obligent, en conséquence, les administrés à prendre une journée de RTT ou de congés pour effectuer leurs démarches. Le constat est donc que ces horaires ne sont pas adaptés au rythme de travail des administrés et que ces derniers sont contraints de s'adapter aux horaires d'accueil des services de l'État, ce qui est paradoxal quand on sait que la vocation de ces services est de répondre aux besoins de la population. Il lui demande donc de moduler les horaires d'accueil du public par les services de l'État et de proposer, au moins, un jour dans la semaine où les administrés pourraient être accueillis, par exemple, jusqu'à 20h, afin qu'ils puissent effectuer sereinement leurs démarches administratives.